

REUNION du 17 décembre 2020

Convocation : le 11 décembre 2020, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Ordre du Jour :

- Loyer 2021
- Plan de formation mutualisé au profit des agents des collectivités du territoire « Haut-Chablais ».
- Distribution colis de Noël
- Point sur les demandes de subventions des associations
- Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 17 décembre 2020, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin

Etaient présents : Annie Bel, Katia Dupraz, Christine Billieux, Marianne Carrier, Mickaël Desalmand, Stéphanie Falcone, Erick Dupuit, Carole Venant, Jean-philippe Thévenod. Alexandre Rosay, Hélène Duvillard.

Absents excusés : Philippe Donche, Christian Nambride, David Frapsauce.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Loyer 2021 :

Le Conseil Municipal a voté l'augmentation des loyers à compter du 1^{er} janvier 2021 selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE, c'est-à-dire 0.46% arrondi à l'euro supérieur.

■ Plan de formation mutualisé au profit des agents des collectivités du territoire « Haut-Chablais » :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a obligation d'établir un plan annuel de formation pour les agents. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n°2 « Haut-Chablais ». Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le plan de formation mutualisé tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

■ Distribution des colis de Noël

Les conseillers municipaux se sont répartis la distribution des colis préparés par Annie Bel et Christine Billieux.

■ Point sur les demandes de subvention des associations

Proposition d'une subvention de fonctionnement de base (environ 100 euros) pour les associations de Burdignin ayant toutes leurs démarches administratives en règle. Une autre subvention spécifique peut être accordée pour des projets à venir détaillés et chiffrés qui seront à approuver et valider par le conseil municipal.

Proposition d'une subvention par enfant pour les autres associations de la Vallée Verte en fonction du projet détaillé et chiffré dans la limite de 100 euros.

Réflexion à poursuivre sur le montant de la subvention pour les structures d'accueil d'enfants (Badaboum et les culottes courtes). Monsieur le Maire informe ses conseillers que le Conseil Général a décidé, suite à une demande de la commune, d'attribuer une subvention de 12 000 euros pour le remplacement des fenêtres de « La Fruitière ».

Fin de la réunion à 20H30